

MAIRIE
DE
BASSUSSARRY



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

⁶⁴²⁰⁰
L'an deux mil seize, et le vingt-huit du mois de juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bassussarry se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 juin 2016, conformément à l'article L.2121.11 du Code Général des Collectivités territoriales

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Etchegaray, Bigé, Gay, Etcheverry, Recart, Dallet, Sorhais, Vigier et Gony.

Excusés : Mmes Dallet (procuration à Mme Gallot et Uhaldeborde, M. Bigé (procuration à M. Lahorgue).

Absents : Mme Delettre et M. Klisz

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 avril 2016

Monsieur Lahorgue fait remarquer qu'il a été omis dans la liste des présents, mais que le nombre de votants pour les différents points est exact.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Administration Générale :

1°/ Création d'un poste d'adjoint d'animation non titulaire en Contrat d'avenir

Adopté à l'unanimité

2°/ Création de postes d'adjoints techniques de 2^e classe non titulaires et d'adjoints d'animation non titulaires

Adopté à l'unanimité

3°/ Assurances garantissant les risques financiers liés à la protection statutaire du personnel

Adopté à l'unanimité

4°/ Signature d'une convention avec le Conseil Départemental pour le maintien de la ligne de transport à la demande n° 815

Adopté à l'unanimité

5°/ Autorisation de signer une convention avec ERDF

Adopté à l'unanimité

Affaires sociales:

6°/ Fixation du nombre de membres du C.C.A.S.

Le nombre proposé est de 10 membres pour le Conseil d'Administration, le Maire étant président de droit.

Adopté à l'unanimité

7°/ Fixation des tarifs des séjours des camps d'été

Adopté à l'unanimité

Finance :

8°/ D.M. n°1 (Budget Général)

Adopté à l'unanimité

9°/ D.M. n°1 (BA du Cimetière)

Adopté à l'unanimité

10°/ D.M. n°1 (B.A. du Lotissement du Golf)

Adopté à l'unanimité

11°/ Institution de la R.O.D.P.

Adopté à l'unanimité

12°/ Acceptation de fonds de concours attribué par la CC Errobi

Adopté à l'unanimité

13°/ Autorisation de signer une convention pour la mise en place d'un fonds de concours

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Question de M. Sorhais :

« Nos jeunes bassussartars ont du mal à se loger dans leur village natal. Quelles mesures concrètes a pu adopter la commission urbanisme pour que cessent les constructions étriquées sur de minuscules terrains de 400 à 500 m² qui ne font que contribuer à l'augmentation spéculative du prix au m² ? »

M. Lahorgue répond qu'il n'a pas encore rencontré de jeunes n'arrivant pas à se loger. Il précise que la loi SRU a supprimé les superficies minimales et que, donc, de ce fait, ils ne

peuvent pas réglementer la superficie des terrains.. Le PLU y répondra dans le cadre des règles. Il souligne que, vu le prix du foncier,

Plus u terrain est grand, plus il est cher. Il est donc préférable d'avoir des lots de 500 m2 pour que les jeunes puissent acheter. De plus, il rajoute que le nouveau P.L.U. privilégiera les logements en accession sociale.

Question de M. Gogny :

« L'objet n° 4 de notre prochain conseil municipal porte sur la signature d'une convention avec le Conseil Départemental pour le maintien de la ligne de transports à la demande n° 815. La Mairie de Bassussarry y contribue à hauteur de 3 000 €. Quel est le nombre d'usagers utilisant ce service ? Une aire de covoiturage est-elle envisagée ? »

Le Maire a répondu à cette question lors du débat sur le point n° 4. L'aire de covoiturage envisagée dans la question posée est positionnée sur un terrain privé appartenant à la SEM du Golf. Le Maire dit qu'il serait plus judicieux de voir cette aire à hauteur de Planuya et sur des terrains plus appropriés pour capter un maximum de véhicules de la vallée de la Nive..

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h50.

Bassussarry, le 29 juin 2016

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a large loop on the left side and a smaller loop on the right side.